

5^e Avenant à la convention portant création de l'OTHU (Fédération d'équipes de recherche) Pour la période janvier 2019 – décembre 2022

ENTRE:

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

L'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)

L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)

L'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)

L'Université Lumière Lyon 2 (ULyon2)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)

Vu les textes : de la convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU de janvier 1999, du premier avenant signé en avril 2003, du second avenant signé en novembre 2006, du troisième avenant signé en décembre 2010, et du 4^e avenant signé en décembre 2014 (textes présentés en ANNEXE 1),

Préambule :

Cet avenant :

- Réactualise la liste des équipes constitutives de la fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU
- Réactualise la liste des locaux des équipes constitutives (Annexe 2)
- Réactualise la liste détaillée des personnes affectées aux activités de l'OTHU (Annexe 3)
- Redéfinit l'équipe de direction et le comité de gestion et de pilotage de l'OTHU
- Nomme la présidence de l'OTHU pour une durée de 4 ans (Annexe 4)
- Prolonge la durée de la convention de création de la Fédération d'équipes de Recherche pour une durée de 4 ans

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : CREATION DE LA FEDERATION D'EQUIPES DE RECHERCHE - EQUIPES CONSTITUANTES.

1.1 Extension de la Fédération d'équipes de recherche

Inchangé par rapport au 4^e avenant de décembre 2015

1.2 Liste réactualisée des équipes constituantes

Après mise en application de cet avenant, la Fédération d'équipes de Recherche intitulée : "Observatoire de terrain en hydrologie urbaine" et ci-après désignée OTHU, est constituée des équipes constituantes suivantes :

Laboratoire et équipe constituante	Organisme signataire	Établissement de rattachement support	Pour mémoire Label et n°	Responsable
DEEP : Laboratoire Déchets, Eaux, Environnement, Pollutions	INSA Lyon	INSA Lyon	EA 7429	Jean-Luc BERTRAND-KRAJEWSKI
LEHNA : Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés			UMR CNRS 5023	Christophe DOUADY
<u>Equipes :</u> - E3S : Ecologie, Evolution, Ecosystèmes Souterrains	Université Lyon 1	Université Lyon 1		Florian MALARD
- IPE (Impact des Polluants sur les Ecosystèmes) de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)	ENTPE	ENTPE		Thierry WINIARSKI
LEM : Ecologie Microbienne	VetAgroSup	Université Lyon 1 - VetAgroSup	UMR 5557	Yvan MOËNNE-LOCCOZ
<u>Equipe :</u> - BPOE Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement - CNRS, VetAgroSup, Université Lyon 1 et USC INRA.		Université Lyon 1 VetAgroSup		Benoit COURNOYER
EVS : Laboratoire Environnement - Ville - Société - Laboratoire de Université Lyon 2, Université Lyon 3, Université Jean Monnet Saint Etienne, INSA Lyon, ENTPE, Ecole Normale Supérieure -LSH, Ecole des Mines de Saint-Etienne			UMR CNRS 5600	Jean-Yves TOUSSAINT
<u>Equipes :</u> - EVS-INSA	INSA Lyon	INSA Lyon		Jean-Yves TOUSSAINT
- EVS-CRGA Centre de Recherche en Géographie et Aménagement	Université Lyon 3	Université Lyon 3		Dominique DUMAS
- EVS-IRG Institut de Recherches Géographiques	Université Lyon 2	Université Lyon 2		Jérôme LEJOT - François MIALHE
ISA : Institut des Sciences Analytiques - Université Lyon I - CNRS - ENS UMR 5280	Université Lyon 1	Université Lyon 1	UMR 5280	
Equipe TRACES		Université Lyon 1		Christophe MORELL, Emmanuelle VULLIET
LMFA : Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique - UMR 5509 : CNRS, Ecole Centrale de Lyon, Université Lyon I, INSA Lyon	ECL	ECL, INSA de Lyon Université Lyon 1	UMR 5509	Philippe BLANC-BENON
<u>Equipe :</u> Fluides Complexes et Transferts		ECL, INSA de Lyon Université Lyon 1		Serge SIMOENS

RIVERLY Unité de recherche et développement sur le fonctionnement des hydro systèmes REVERSAAL : Réduire, réutiliser, valoriser les ressources des eaux résiduaires	IRSTEA Centre Régional LYON VILLEURBANNE	IRSTEA		Gilles PINAY Jean-Marc CHOUBERT
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières - Direction des Actions Territoriales Auvergne Rhône-Alpes	BRGM	BRGM		Stéphane BUSCHAERT

ARTICLE 2 : LOCAUX

L'OTHU exerce son activité dans les locaux des équipes constituantes dont la liste détaillée figure en annexe du présent avenant (Annexe 2).

ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE L'OTHU

Inchangé par rapport au 1^{er} avenant d'avril 2003.

ARTICLE 4 : AFFECTATION ET GESTION DES MOYENS

Inchangé par rapport à la convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU de janvier 1999.

ARTICLE 5 : PERSONNELS

La liste détaillée des personnes affectées aux activités de l'OTHU est annexée au présent avenant (Annexe 3) .

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE - DOMMAGES

Inchangé par rapport à la convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU de janvier 1999.

ARTICLE 7 : DIRECTION - CONSEIL SCIENTIFIQUE - COMITE DE GESTION**7.1 L'équipe de direction de l'OTHU**

Pour la présente convention, l'équipe de direction de l'OTHU est redéfinie, mais reste assistée d'un comité de gestion et pilotage et d'un conseil scientifique dont le rôle est précisé ci-après.

L'équipe de direction est composée de 2 pôles : la présidence et la direction exécutive .

a) La présidence de l'observatoire

La présidence de l'OTHU peut être assurée par une personne unique ou deux personnes maximum alors appelées Co-Présidents. Le Président ou les Co-Présidents sont nommés pour une période de quatre ans, éventuellement renouvelable une fois, par les directions des organismes membres de la fédération après avis du Conseil Scientifique et du Comité de Gestion. Ils sont choisis parmi les membres des équipes constituant l'OTHU.

Pour la période 2019-2022, la présidence est désignée en ANNEXE 4 du présent avenant.

Son rôle est :

- de définir la politique scientifique et la stratégie de l'observatoire, en lien avec les instances universitaires (notamment le Directeur de la SFR 4181 dont l'OTHU dépend), les membres de l'OTHU, ses partenaires et le conseil scientifique. Il organise notamment l'élaboration du programme de recherche avec ses partenaires ;
- de proposer les adaptations nécessaires dans la composition de l'OTHU et l'implantation géographique des équipes qui le composent ;
- de veiller à l'organisation des actions de l'OTHU qu'il représente à l'extérieur ;
- de décider après consultation du comité de gestion, de l'affectation des ressources de l'OTHU ;
- de diriger les services communs de l'observatoire ;
- d'élaborer le règlement intérieur de l'OTHU, qu'elle soumet au vote du Comité de Gestion.

En cas de co-présidence :

- les Co-Présidents cosignent tous les documents officiels relatifs à l'OTHU. En cas d'absence ou indisponibilité d'un des Co-Présidents, l'autre Co-Présidents est habilité à signer ces documents pour le compte de l'OTHU ;
- les Co-Présidents ont délégation mutuelle pour représenter l'OTHU ;
- en cas de différend entre les deux Co-Présidents sur un dossier, la décision revient au comité de gestion qui se prononcera alors à la majorité absolue des votes de ses membres présents ou représentés

b) La direction exécutive

Le Président ou les Co-Présidents sont assistés par un directeur exécutif chargé :

- de la mise en œuvre coordonnée des orientations stratégiques définies par la présidence et le comité de gestion et pilotage et
- de la valorisation des données et résultats de l'observatoire.

La direction exécutive est assurée par le GRAIE (Groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau), qui porte le montage de l'OTHU depuis 1999 date de sa création. Sa mission est renouvelée tous les 4 ans par le comité de gestion et pilotage.

7.2 Conseil Scientifique de l'OTHU

Le Conseil Scientifique de l'OTHU comprend :

- un représentant du Grand Lyon et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- le responsable de chaque établissement, membre de l'OTHU ou son représentant ;
- au titre d'experts, six personnalités extérieures au site urbain de l'OTHU, désignées par les parties signataires en nombre majoritaire dans les domaines de compétence de l'OTHU, dont au moins une personnalité étrangère.

Le Conseil Scientifique désigne un président en son sein et parmi les personnalités extérieures.

Le Conseil Scientifique se réunit au moins une fois tous les quatre ans à l'initiative de la présidence de l'OTHU. Il examine les activités communes de l'OTHU et les programmes proposés. Il entend, à cet effet, un exposé de l'équipe de direction de l'OTHU et des responsables de programmes scientifiques. Il étudie la stratégie d'évolution scientifique et fonctionnelle propre à l'OTHU et donne son avis sur sa mise en application.

Son avis est communiqué aux directions des organismes signataires.

Toute modification dans la composition nominative du Conseil Scientifique devra être votée par le Comité de gestion.

7.3 Comité de gestion et pilotage de l'OTHU

Le Comité de gestion et pilotage est composé du ou des présidents, du directeur exécutif, d'un représentant de chacune des équipes constituantes, d'un représentant de la Métropole de Lyon, d'un représentant des Agences de l'eau. Il est présidé par la présidence de l'OTHU et réuni à son initiative.

Il assiste l'équipe de direction dans l'organisation des activités communes, la définition des actions de recherche en appui sur l'OTHU, la négociation et la répartition des ressources de l'OTHU. Il est appelé à donner son avis sur l'élaboration du règlement intérieur de l'OTHU défini à l'article 8 de la présente convention.

Les responsables des équipes associées assistent aux réunions à titre consultatif.

ARTICLE 8 : REGLEMENT INTERIEUR

Inchangé par rapport à la convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU de janvier 1999

ARTICLE 9 : RAPPORT D'ACTIVITE - EVALUATION

La Présidence rédige à l'issue de son mandat un rapport d'activité qui est adressé à chacune des parties signataires.

La stratégie de l'OTHU est évaluée indépendamment par les instances d'évaluation compétentes de chaque organisme de tutelle des équipes fondatrices selon les règles propres à celui-ci.

Un rapport d'activité intermédiaire à deux ans sera établi et adressé à chaque partie signataire afin que soit évaluée la stratégie d'évolution de l'OTHU.

ARTICLE 10 : VALORISATION

Inchangé par rapport à la convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU de janvier 1999

ARTICLE 11 : SECRET - PUBLICATIONS

Inchangé par rapport à la convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU de janvier 1999

ARTICLE 12 : DATE D'EFFET - DUREE

L'article 12 est complété par le paragraphe suivant :

Conformément à l'article 12 de la convention, la durée de la convention qui encadre la création de la Fédération d'équipes de Recherche est prolongée de quatre ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2022.

Fait à LYON, le 29/11/2018

En treize exemplaires originaux

Le Directeur de l'INSA Lyon
Eric MAURIN

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Le Président de l'Université
Jean Moulin Lyon 3
Jacques COMBY

Le Directeur de l'ENTPE
Jean-Baptiste LESORT
Directeur de l'ENTPE
Jean-Baptiste LESORT

Le Directeur de l'ECL
Frank DEBOUCK

Le Directeur du Centre Irstea
de Lyon-Villeurbanne
Pascal BOISTARD

Le Directeur Général Délégué du BRGM
Pierre TOULHOAT

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER

Le Directeur Général de VetAgro Sup
Emmanuelle SIBREYRAN

ANNEXE 1

VERSION CONSOLIDEE

Convention portant création d'une fédération d'équipes de recherche dénommée OTHU en date du 8 janvier 1999

Modifié par avenant du 3 décembre 2014 (période janvier 2015 – décembre 2018)

Modifié par avenant du 16 décembre 2010 (période janvier 2011 – décembre 2014)

Modifié par avenant du 17 novembre 2006 (période janvier 2007 – décembre 2010)

Modifié par avenant du 14 avril 2003 (période janvier 2003 – décembre 2006)

VERSION CONSOLIDEE

ENTRE:

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

L'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)

L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA)

L'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup)

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)

L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)

L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : CREATION DE LA FEDERATION D'EQUIPES DE RECHERCHE - EQUIPES CONSTITUANTES.

1.1 Extension de la Fédération d'équipes de recherche

Conformément à l'article 12 de la convention, la Fédération de d'équipe de Recherche est étendue à VetAgro Sup qui participera aux travaux avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres membres.

1.2 Liste réactualisée des équipes constitutantes

Après mise en application de cet avenant, la Fédération d'équipes de Recherche intitulée : "Observatoire de terrain en hydrologie urbaine" et ci-après désignée OTHU, est constituée des équipes constitutantes suivantes :

Laboratoire et équipe constituante	Organisme signataire	Établissement de rattachement support	Pour mémoire Label et n°	Responsable
LGCIE DEEP: Laboratoire de Génie Civil et d'Ingénierie Environnementale- Déchets, Eau, Environnement et Pollutions	INSA Lyon	INSA Lyon	EA 4126	Jean-Luc BERTRAND-KRAJEWSKI
LEHNA : Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés			UMR CNRS 5023	Pierre JOLY
<u>Equipes :</u> - E3S : Ecologie, Evolution, Ecosystèmes Souterrains	Université Lyon 1	Université Lyon 1		Pierre MARMONIER
- IPE (Impact des Polluants sur les Ecosystèmes) de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)	ENTPE	ENTPE		Yves PERRODIN
LEM : Ecologie Microbienne	VetAgroSup	Université Lyon 1 - VetAgroSup	UMR 5557	Yvan MOËNNE-LOCCOZ
<u>Equipe :</u> - BPOE Equipe Bactéries Pathogènes		Université		Benoit COURNOYER

Opportunistes et Environnement - CNRS, VetAgroSup, Université Lyon 1 et USC INRA.		Lyon 1 VetAgroSup		
EVS : Laboratoire Environnement - Ville - Société - Laboratoire de Université Lyon 2, Université Lyon 3, Université Jean Monnet Saint Etienne, INSA Lyon, ENTPE, Ecole Normale Supérieure -LSH, Ecole des Mines de Saint-Etienne			UMR CNRS 5600	Jean-Yves TOUSSAINT
<u>Equipes :</u> - EVS-INSA	INSA Lyon	INSA Lyon		Jean-Yves TOUSSAINT
- EVS-CRGA Centre de Recherche en Géographie et Aménagement	Université Lyon 3	Université Lyon 3		Michel MIETTON
- EVS-IRG Institut de Recherches Géographiques	Université Lyon 2	Université Lyon 2		Manuel APPERT
ISA : Institut des Sciences Analytiques - Université Lyon I - CNRS - ENS UMR 5280	Université Lyon 1	Université Lyon 1	UMR 5280	Nathalie SCHILDKNECHT
Equipe Surface, (bio)Interface, Micro/nano-Systèmes : SIMS Equipe TRACeS		Université Lyon 1		Philippe NAMOUR Emmanuelle VULLIET
LMFA : Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique - UMR 5509 : CNRS, Ecole Centrale de Lyon, Université Lyon I, INSA Lyon	ECL	ECL, INSA de Lyon Université Lyon 1	UMR 5509	Michel LANCE
<u>Equipe :</u> Fluides Complexes et Transferts		ECL, INSA de Lyon Université Lyon 1		Serge SIMOENS
IRSTEA	IRSTEA	IRSTEA		Jean-Marc BOURNIGAL
- UR HHLy : U.R. hydrologie hydraulique				André PAQUIER
- UR MALy : U.R. Milieux Aquatiques Ecologie et Pollutions				Pascal BOISTARD
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières - Service Géologique Régional Rhône-Alpes	BRGM	BRGM		Yves SIMEON

ARTICLE 2 : LOCAUX

L'OTHU exerce son activité dans les locaux des équipes constituantes dont la liste détaillée figure en annexe du présent avenant (Annexe B).

ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE L'OTHU

3.1 Objectifs de caractère général

- Favoriser le développement coordonné des travaux des équipes fondatrices par l'approfondissement de leurs coopérations scientifiques en particulier dans le domaine de l'hydrologie urbaine.
- Faciliter les évolutions de structure et d'implantation des équipes fondatrices dans le cadre d'une stratégie commune à moyen terme.
- Mettre en œuvre des actions communes ou concertées en matière d'animation et d'information scientifique.
- Organiser à l'échelle de l'OTHU les actions de formation par la recherche, notamment au niveau des formations doctorales.

- Optimiser l'utilisation des moyens disponibles par la mise en commun d'une partie du potentiel humain et technique.

3.2 Objectifs propres à l'OTHU

- Améliorer les connaissances scientifiques sur les rejets des systèmes d'assainissement de l'agglomération Lyonnaise, par temps sec et par temps de pluie, ainsi que sur l'impact de ces rejets sur les différents milieux récepteurs.
- Augmenter la masse critique en chercheurs, concepts et méthodes, et par conséquent potentialiser l'activité scientifique globale et de chaque équipe.
- Renforcer et dynamiser les collaborations déjà existantes et en favoriser de nouvelles, en particulier dans le domaine de l'hydrologie urbaine.
- Favoriser l'accueil des étudiants (pré- et post-doctorants) nationaux et étrangers.
- Mettre en place, maintenir et assurer le fonctionnement et l'évolution d'un ensemble d'instruments d'acquisition de données, mis en commun par les différents partenaires, et installé dans le système d'assainissement de la Communauté Urbaine de Lyon, sur les milieux récepteurs étudiés ou dans les locaux définis à l'article 2.

Les objectifs opérationnels de l'OTHU sont

- d'aider à concevoir et imaginer des stratégies et des technologies plus durables de gestion des eaux pluviales urbaines,
- de contribuer à améliorer la gestion des hydrosystèmes, en particulier la nappe de l'Est Lyonnais, l'Yzeron et ses affluents, la Saône et le Rhône dans leur traversée de l'agglomération.

Pour atteindre ce deuxième objectif, l'OTHU s'associe à la Zone Atelier Bassin du Rhône.

ARTICLE 4 : AFFECTATION ET GESTION DES MOYENS

Les parties peuvent apporter un soutien à l'OTHU sous les formes suivantes :

- Dotation annuelle de fonctionnement et de matériel attribuée directement à l'OTHU et/ou aux équipes fondatrices qui le constituent ; cette dotation est destinée aux activités communes de l'OTHU.
- Des crédits exceptionnels d'investissement pour l'aménagement ou l'équipement de l'OTHU.
- Des bourses ou postes d'accueil octroyés conformément à la réglementation en vigueur au sein de chaque organisme partenaire.
- Des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs pour le fonctionnement des activités communes.
- Des ressources extérieures, notamment produits des prestations, contrats et subventions.

Le directeur décide de l'utilisation de ces moyens après avoir consulté le Comité de Gestion défini à l'article 7.

L'ensemble de ces ressources est géré par l'INSA de Lyon, par délégation de l'ensemble des partenaires, de manière individualisée et selon ses règles propres. L'établissement gestionnaire accueille, d'une part les contributions des équipes fondatrices sur leurs moyens propres et, d'autre part les moyens directement affectés à l'OTHU, par les parties et par les partenaires extérieurs.

Il est convenu qu'aucun frais de gestion autre que ceux normalement appliqué au sein de chaque établissement ne pourra être prélevé sur les crédits apportés par les parties signataires de la présente convention.

L'établissement gestionnaire rend compte annuellement aux autres partenaires de son mandat par la production des comptes de gestion correspondants.

ARTICLE 5 : PERSONNELS

La situation des personnels statutaires de chaque organisme dans les équipes fondatrices constituant l'OTHU est régie selon les règles propres de chacune des parties.

La liste nominative des personnels affectés aux activités communes est annexée à la présente convention (Annexe C) ; elle est mise à jour annuellement par le directeur de l'OTHU qui la transmet à chaque partenaire.

Tout membre du personnel de l'OTHU est tenu d'observer la discipline de l'établissement où il est affecté et se conforme aux règlements en vigueur dans celui-ci, notamment ceux relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE - DOMMAGES

Chacun des organismes prendra en charge, pour ce qui le concerne, la couverture sociale de ses personnels affectés aux activités communes conformément à la législation en vigueur.

Chacun des organismes sera responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de la présente convention, y compris les dommages résultant de l'utilisation de matériel et d'équipement appartenant aux autres organismes et mis à la disposition de ce personnel.

ARTICLE 7 : DIRECTION - CONSEIL SCIENTIFIQUE - COMITE DE GESTION

7.1 Direction de l'OTHU

Pour la présente convention, la direction scientifique et technique sera assurée par M. Gislain LIPEME KOUYI assisté d'un secrétariat général, d'un comité de gestion et d'un conseil scientifique dont le rôle est précisé ci-après ;

1. Le Directeur scientifique de l'observatoire

Il est nommé parmi les membres des équipes constituant la fédération. Son rôle est :

- de définir la politique scientifique, en lien avec les instances universitaires (notamment le Directeur de la SFR 4181 dont l'OTHU dépend), les membres de l'OTHU, ses partenaires et le conseil scientifique. Il organise notamment l'élaboration du programme de recherche avec ses partenaires;
- de proposer les adaptations nécessaires dans la composition de l'OTHU et l'implantation géographique des équipes qui le composent ;
- de veiller à l'organisation des actions de l'OTHU qu'il représente à l'extérieur ;
- de décider après consultation du comité de gestion, de l'affectation des ressources de l'OTHU
- de diriger les services communs de l'observatoire ;
- d'élaborer le règlement intérieur de l'OTHU, qu'il soumet au vote du Comité de Gestion.

Il est nommé pour une période de quatre ans, éventuellement renouvelable une fois, par les directions des organismes membres de la fédération après avis du Conseil Scientifique et du Comité de Gestion. (Cf. ANNEXE 4)

2. Le secrétariat général

Le Directeur est assisté par un secrétariat général chargé de la mise en œuvre coordonnée des orientations stratégiques définies par le directeur et le comité de gestion et de sa valorisation. Il est assuré par le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau), qui a porté le montage de l'OTHU dès 1999 date de sa création. Sa mission est renouvelée tous les 4 ans par le comité de Gestion.

7.2 Conseil Scientifique de l'OTHU

Article complété par le 4^e avenant à la convention signé en décembre 2014

Le Conseil Scientifique de l'OTHU comprend :

- un représentant du Grand Lyon et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- le responsable de chaque établissement, membre de l'OTHU ou son représentant ;
- au titre d'experts, six personnalités extérieures au site urbain de l'OTHU, désignées par les parties signataires en nombre majoritaire dans les domaines de compétence de l'OTHU, dont au moins une personnalité étrangère.

Le Conseil Scientifique désigne un président en son sein et parmi les personnalités extérieures.

Le Conseil Scientifique se réunit au moins une fois tous les quatre ans à l'initiative du directeur scientifique de l'OTHU. Il examine les activités communes de l'OTHU et les programmes proposés. Il entend, à cet effet, un exposé du directeur de l'OTHU et des responsables de programmes scientifiques. Il étudie la stratégie d'évolution scientifique et fonctionnelle propre à l'OTHU et donne son avis sur sa mise en application.

Son avis est communiqué aux directions des organismes signataires.

Toute modification dans la composition nominative du Conseil Scientifique devra être votée par le Comité de gestion.

7.3 Comité de Gestion de l'OTHU

Le Comité de Gestion est composé du directeur, d'un représentant de chacune des équipes constituantes, d'un représentant du Grand Lyon, d'un représentant des Agences de l'eau et d'un représentant du GRAIE. Il est présidé par le directeur de l'OTHU et réuni à son initiative.

Il assiste le directeur dans l'organisation des activités communes, la négociation et la répartition des ressources de l'OTHU. Il est appelé à donner son avis sur l'élaboration du règlement intérieur de l'OTHU défini à l'article 8 de la présente convention.

Les responsables des équipes associées assistent aux réunions à titre consultatif.

ARTICLE 8 : REGLEMENT INTERIEUR

Les modalités d'organisation interne et de fonctionnement de la fédération de recherche, notamment les conditions de restructuration de l'OTHU (modifications de la composition de l'OTHU en terme d'équipes), sont précisées par un règlement intérieur.

ARTICLE 9 : RAPPORT D'ACTIVITE - EVALUATION

Le directeur rédige à l'issue de son mandat un rapport d'activité qui est adressé à chacune des parties signataires.

La stratégie de l'OTHU est évaluée indépendamment par les instances d'évaluation compétentes de chaque organisme de tutelle des équipes fondatrices selon les règles propres à celui-ci.

Un rapport d'activité intermédiaire à deux ans sera établi et adressé à chaque partie signataire afin que soit évaluée la stratégie d'évolution de l'OTHU.

ARTICLE 10 : VALORISATION

10.1 Les contrats

Les contrats conclus pour le compte d'une unité fondatrice de l'OTHU sont négociés, signés et gérés par l'organisme dont relève cette unité ou dans les conditions prévues par la convention constitutive de cette unité.

Les contrats conclus pour le compte de l'OTHU sont négociés, signés et gérés par l'organisme désigné à l'article 4, de la présente convention, qui, avant de les signer, les soumet pour avis aux autres parties. Ces dernières disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis ; passé ce délai, l'absence de réponse vaudra avis favorable. Copie des contrats signés sera transmise aux autres parties par l'organisme désigné qui pourra sous-traiter à une autre partie la gestion de certains contrats.

10.2 Les résultats

Tout droit sur des résultats brevetables ou non, obtenus par chaque équipe fondatrice seule ou plusieurs équipes relevant d'un même organisme, reste acquis à cet organisme, lequel prend en charge les éventuelles demandes de brevets à son nom et à ses frais.

Les résultats brevetables ou non issus de travaux effectués conjointement par l'ensemble des équipes fondatrices constituant l'OTHU, seront la copropriété des parties. Les résultats brevetables ou non issus des travaux effectués conjointement par certaines des équipes de l'OTHU relevant d'organismes différents seront la copropriété des organismes concernés.

Les parties appelées à être copropriétaires en application de l'alinéa ci-dessus, détermineront d'un commun accord les résultats qu'elles entendent protéger par un brevet, les pays dans lesquels les brevets seront déposés, la répartition des frais de propriété industrielle. Si les parties ne parviennent pas à un accord, les parties favorables à la protection par brevet déposeront les demandes correspondantes à leurs seuls noms et à leurs seuls frais.

Les parties conviennent d'un commun accord de conférer à l'organisme désigné la gestion du portefeuille de propriété industrielle. L'organisme désigné déposera donc les demandes de brevets aux noms et aux frais des parties qui auront été favorables à ce mode de protection et partagera avec ces mêmes parties les frais et taxes de dépôt, d'examen, de procédure de délivrance et d'entretien de ces titres. A cet effet, l'organisme désigné adressera chaque année aux parties concernées un relevé détaillé des dépenses de propriété industrielle exposées et une facture correspondant au remboursement de la quote-part de chaque partie.

L'organisme désigné négociera les projets de licence d'exploitation et les soumettra à l'accord préalable des parties copropriétaires du résultat en cause. L'absence de réponse de l'une de ces parties dans un délai de quinze jours vaudra accord de cette partie.

L'organisme désigné répartira les redevances provenant de l'exploitation des résultats entre les parties, au prorata de leurs apports intellectuels et financiers, ces apports incluant la contribution financière des parties aux frais de propriété industrielle et aux dépenses engagées pour la valorisation du résultat correspondant.

ARTICLE 11 : SECRET - PUBLICATIONS

Chaque partie s'engage à ne publier ou ne divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques ou techniques appartenant à une autre des parties dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de leur coopération scientifique et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

Toute publication concernant les résultats de recherches effectuées en utilisant les données de l'OTHU fera apparaître la mention de l'OTHU et celle des organismes signataires.

ARTICLE 12 : DATE D'EFFET - DUREE

L'OTHU est créé à compter du 1^{er} janvier 1999, pour une période de quatre ans.

Il pourra être renouvelé par voie d'avenant ou supprimé, par les directions des parties signataires, au vu de son évaluation.

La présente convention pourra être étendue à d'autres partenaires après accord entre les parties.

L'adhésion d'autres partenaires donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention ou à l'établissement d'une nouvelle convention.

Chacun des organismes pourra à tout moment, mettre fin à sa participation par dénonciation de la présente convention moyennant un préavis d'un an adressé aux autres organismes par lettre recommandée avec accusé de réception, les autres partenaires se concerteront alors pour examiner les conséquences de ce retrait, notamment en ce qui concerne les matériels propres ou communs.

De même, une concertation similaire aura lieu entre les partenaires en cas de suppression de l'OTHU.

Article complété par le premier avenant à la convention signé en avril 2003

Conformément à l'article 12 de la convention, la durée de la convention de création de la Fédération de Recherche est prolongée de quatre ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2006.

L'article 12 est actualisé en 2014 par le paragraphe suivant :

Conformément à l'article 12 de la convention, la durée de la convention de création de la Fédération d'équipes de Recherche est prolongée de quatre ans, c'est à dire jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.
En treize exemplaires originaux

20 NOV. 2014

Le Directeur de l'INSA de Lyon
Eric MAURINCOMME



Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
François-Noël GILLY



Le Président de l'Université
Jean Moulin Lyon 3
Jacques COMBY



Le Directeur de l'ENTPE
Jean-Baptiste LESORT



Le Directeur de l'ECI
Frank DEBOUCQ



Le Directeur Régional,
Directeur du Groupement de Lyon de IRSTEA
Pascal BOISTARD



Le Directeur de la Recherche du BRGM
Catherine TRUFFERT



Le Président de l'Université Lumière Lyon 2
Jean-Luc MAYAUD



Le Directeur Général de VetAgro Sup
Stéphane MARTINOT



ANNEXE B

LOCAUX OU S'EXERCE L'ACTIVITE DE L'OTHU

Liste 2014

Appartenance des locaux	Destination des locaux	Localisation et adresse postale
BRGM	BRGM	151 Bd Stalingrad, 69 626 Villeurbanne
IRSTEA	IRSTEA	Centre de Lyon – Villeurbanne 5 rue de la Doua - CS70077 69626 VILLEURBANNE Cedex
ECL	Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique	40, avenue Guy de Collonge 69 131 Ecully
ENTPE	<u>Équipe IPE</u> (Impact des Polluants sur les Écosystèmes) – LEHNA	Rue Maurice Audin , 69 518 Vaulx en Velin CEDEX
INSA	Laboratoire de Génie Civil et d'Ingénierie de l'Environnement (LGCIE) DEEP INSA	Bât. Coulomb, avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX et Bât. Carnot, Avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX et Bât. Jacquard, avenue J. Capelle, 69 621 Villeurbanne CEDEX
INSA	Équipe EVS –INSA	Bât. Coulomb, avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX
UCB Lyon1	<u>Équipe E3S</u> : Écologie, Évolution, Écosystèmes Souterrains - LEHNA	Bât Forel 43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne
UCB Lyon1	<u>Equipe Surface, (bio)Interface, Micro/nano-Systèmes : SIMS</u> Equipe TRACES Institut des Sciences Analytiques (ISA)	5 Rue de la Doua 69100 Villeurbanne
UCB Lyon1	<u>Équipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement (BPOE)- UMR d'Écologie Microbienne (LEM)</u>	Bât Mendel, Dubois & Nétien 43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne
VetAgro Sup	<u>Équipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement (BPOE) - UMR d'Écologie Microbienne (LEM)</u>	1, avenue Bourgelat 69280 Marcy l'Etoile
UL Lyon2	Institut de Recherche en Géographie (IRG-EVS)	5, avenue Pierre Mendès-France, 69676 Bron CEDEX
ULyon3	Centre de Recherche en Géographie et Aménagement (CRGA)	18, rue Chevreul, 69 362 Lyon CEDEX 07

ANNEXE C

LISTE NOMINATIVE DU PERSONNEL

Liste 2014

NOM	PRENOM	Grade ou titre	Etablissement	Lab. / Equipe
Barraud	Sylvie	PR	INSA	LGCIE - DEEP
Bertrand-Krajewski	Jean-Luc	PR	INSA	
Buffière	Pierre	PR	INSA	
Cherqui	Frédéric	MCF	Université Lyon 1	
Desjardin-Blanc	Valérie	MCF	INSA	
Gourdon	Rémy	PR	INSA	
Le Gauffre	Pascal	MCF	INSA	
Lipeme Kouyi	Gislain	MCF	INSA	
Aubin	Jean-baptiste	MCF	INSA	
Castebrunet	Hélène	MCF	INSA	
Chatain	Vincent	MCF	INSA	
Gautier	Mathieu	MCF	INSA	
Blanc-Biscarat	Denise	MCF	INSA	
Dumond	Nathalie	IR	INSA	
Vacherie	Stéphane	IE	INSA	
Naltchayan	Serge	TECH	INSA	
Babaud	Dominique	TECH	INSA	
Sun	Siao	Post-Doctorante	INSA	
Becouze	Céline	Post Doc	INSA	
Sandoval	Santiago	Doctorant	INSA	
Marmonier	Pierre	PR	Université Lyon 1 - CNRS	LEHNA - Equipe E3S
Malard	Florian	CR	Université Lyon 1 - CNRS	
Mermillod-Blondin	Florian	CR	Université Lyon 1 - CNRS	
Hervant	Frederic	MCF	Université Lyon 1 - CNRS	
Martin	Dominique	Assistante ingénieur	Université Lyon 1 - CNRS	
Vienney	Antonin	Technicien	Université Lyon 1 - CNRS	
Volatier	Laurence	CR	ENTPE - UMR-CNRS	LEHNA - Equipe IPE
Bedell	Jean-philippe	CR1	ENTPE - UMR-CNRS	
Perrodin	Yves	DR	ENTPE - UMR-CNRS	
Winiarski	Thierry	DR	ENTPE - UMR-CNRS	
Delolme	Cécile	ITPE-Docteur	ENTPE - UMR-CNRS	
Durrieu	Claude	CR	ENTPE - UMR-CNRS	
Angulo	Rafaël	CR1	ENTPE - UMR-CNRS	
Danjean	Marc	TECH	ENTPE - UMR-CNRS	
Lassabatere	Laurent	ITPE-Docteur	ENTPE - UMR-CNRS	
Bastide	Thérèse	TECH	ENTPE - UMR-CNRS	
Cournoyer	Benoit	DR	CNRS	
Freney	Jean	PUPH	UCB Lyon 1	
Doléans-Jordheim	Anne	MCPH	UCB Lyon 1	
Blaha	Didier	MCF	UCB Lyon 1	
Boiron	Patrick	PR	UCB Lyon 1	
Sergentet	Delphine	MCF	VetAgro Sup	

Loukiadis	Estelle	Inspecteur Vet	VetAgro Sup	
Neto	Manuelle	IR - CDD	UCB Lyon 1	
Rodriguez -Nava	Véronica	MCF	UCB Lyon 1	
Tilly	Bruno	T	VetAgro Sup	
Borges	Evelyne	T	VetAgro Sup	
Commun	Carine	T	UCB Lyon 1	
Bouvier-Crozier	Marion	IE	VetAgro Sup	
Ganet	Sarah	IE	VetAgro Sup	
Mazuy-Cruchaudet	Christine	IE	VetAgro Sup	
Ribun	Sébastien	IE - CDD	UCB Lyon 1	
Marti	Romain	IR - CDD	UCB Lyon 1	
Gleyzal	Audrey	IE	VetAgro Sup	
Marjolet	Laurence	AI	VetAgro Sup	
Maurin	Françoise	T	VetAgro Sup	
Monnez	Claire	AI	CNRS	
Bergeron	Emmanuelle	IE	UCB Lyon 1	
Zoropogui	Anthony	Doctorant	UCB Lyon 1	
Petit	Stéphanie	Doctorant	UCB Lyon 1	
Boukerb	Amine	Doctorant	UCB Lyon 1	
Claire	Bernardin	Doctorant	UCB Lyon 1	
Voisin	Jeremy	Doctorant	UCB Lyon 1	
Comby	Jacques	Pr	Université Lyon 3	EVS - CRGA
Renard	Florent	MCF	Université Lyon 3	
Toussaint	Jean-Yves	Pr	INSA	EVS - INSA
Vareilles	Sophie	MCF	INSA	
Patouillard	Céline	Doctorant	INSA	
Ah-leung	Sebastien	Doctorant	INSA	
Baati	Selma	Doctorant	INSA	
Navratil	Oldrich	MCF	Université Lyon 2	EVS -IRG
Perret	Franck	ITA	Université Lyon 2	
Kermadi	Saida	MCF	Université Lyon 2	
Gartner	Vincent	ITA	Université Lyon 2	
Doppler	Delphine	MCF	UCBL Lyon1	LMFA
Mignot	Emmanuel	MCF	INSA de Lyon	
Perkins	Richard	PR	Ecole Centrale de Lyon	
Rivière	Nicolas	PR	INSA de Lyon	
Salizzoni	Pietro	MCF	Ecole Centrale de Lyon	
Jaffrezic-Renault	Nicole	DR émérite	Université Lyon 1 / CNRS	ISA UMR 5280
Namour	Philippe	EI	IRSTEA mis à disposition Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Herbreteau	Bernard	PR	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Sigaud	Monique	MCF	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Farre	Carole	IE	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Daniele	Gaëlle	IR	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Wiest	Laure	IR	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Vulliet	Emmanuelle	CR	Université Lyon 1 / CNRS/ ENS-Lyon	
Lafay	Florent	AI	Université Lyon 1 / CNRS/	

			ENS-Lyon	
Lagarde	Florence	CR	Université Lyon 1 / CNRS / ENS-Lyon	IRSTEA - HHLY et MALY
Braiek	Mohamed	Post-Doctorant	Université Lyon 1 / CNRS / ENS-Lyon	
Lang	Michel	IDTPE	IRSTEA	
Braud	Isabelle	DR	IRSTEA	
Garric	Jeanne	DR	IRSTEA	
Coquery	Marina	DR	IRSTEA	
Babut	Marc	IPEF	IRSTEA	
Boistard	Pascal	ICPEF	IRSTEA	
Molle	Pascal	IR	IRSTEA	
Breil	Pascal	CR	IRSTEA	
Faure	Jean-Baptiste	CR	IRSTEA	
Datry	Thibault	CR	IRSTEA	
Branger	Flora	IPEF	IRSTEA	
Paquier	André	ICPEF	IRSTEA	
Choubert	Jean-Marc	IAE	IRSTEA	
Leblois	Etienne	ICPEF	IRSTEA	
Gouttevin	Isabelle	IPEF	IRSTEA	
Le Coz	Jérôme	IPEF	IRSTEA	
Poulard	Christine	IAE	IRSTEA	
Lagouy	Mickaël	AI	IRSTEA	
Motte	Bernard	TR	IRSTEA	
Thollet	Fabien	AI	IRSTEA	
Dramais	Guillaume	IE	IRSTEA	
Fournier	Thierry	AI	IRSTEA	
Le Bescond	Chloé	AI	IRSTEA	
Buffet	Alexis	Apprenti	IRSTEA	
Volat	Bernardette	IE	IRSTEA	
Gahou	Josiane	AI	IRSTEA	
Fuamba	Musandji	Chercheur accueilli	IRSTEA	
Horner	Ivan	Ingénieur	IRSTEA	
Lagadec	Lily-Rose	Doctorant	SNCF / IRSTEA	
Cheng	Sheng	Doctorant	IRSTEA	
Siméon	Yves	DR	BRGM	
Le Bel	Laurent	DR	BRGM	
Togola	Anne	Ingénieur	BRGM	
Negrel	Philippe	Ingénieur	BRGM	
Levillon	François	Technicien	BRGM	
Brenot	Agnès	Ingénieur	BRGM	
Orofino	Stéphane	Ingénieur	BRGM	
Saint-Martin	Michel	Ingénieur	BRGM	
Casanova	Joel	Ingénieur	BRGM	
Blanc	Philippe	Ingénieur	BRGM	
Conil	Pierre	Ingénieur	BRGM	
Clozel	Blandine	Ingénieur	BRGM	
Merly	Corinne	Ingénieur	BRGM	

Annexe D

DECISION DE NOMINATION DU DIRECTEUR 2015/2018

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et
Minières (BRGM)
L'IRSTEA
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de
Lyon (INSA)
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
L'Université Lumière Lyon 2 (ULyon2)
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, que
Monsieur Gislain LIPEME KOUYI est nommé Directeur Scientifique de l'OTHU pour une période de quatre ans, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018.

Fait à LYON, le 3 décembre 2014.

En treize exemplaires originaux



ANNEXE 2**LOCAUX OÙ S'EXERCE L'ACTIVITE DE L'OTHU
2018**

Appartenance des locaux	Destination des locaux	Localisation et adresse postale
BRGM	BRGM	151 Bd Stalingrad, 69 626 Villeurbanne
IRSTEA	IRSTEA	Centre de Lyon – Villeurbanne 5 rue de la Doua - CS20244 69625 VILLEURBANNE Cedex
ECL	Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique	36, avenue Guy de Collonge 69 134 Ecully
ENTPE	<u>Équipe IPE</u> (Impact des Polluants sur les Écosystèmes) - LEHNA	3 Rue Maurice Audin , 69 518 Vaulx en Velin CEDEX
INSA Lyon	Laboratoire DEEP INSA	Bât. Carnot, Avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX et Bât. Coulomb, avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX et Bât. Jacquard, avenue J. Capelle, 69 621 Villeurbanne CEDEX
INSA Lyon	Équipe EVS -INSA	Bât. Coulomb, avenue des arts, 69 621 Villeurbanne CEDEX
UCB Lyon1	<u>Équipe E3S</u> : Écologie, Évolution, Écosystèmes Souterrains - LEHNA	Bât Forel 43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne
UCB Lyon1	Equipe TRACES Institut des Sciences Analytiques (ISA)	5 Rue de la Doua 69100 Villeurbanne
UCB Lyon1	<u>Équipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement (BPOE)- UMR d'Écologie Microbienne (LEM)</u>	Bât Mendel, Dubois & Nétien 43, Bd du 11 Novembre 1918, 69 622 Villeurbanne
VetAgro Sup/UCBL Lyon1	<u>Équipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement (BPOE) - UMR d'Écologie Microbienne (LEM)</u>	1, avenue Bourgelat 69280 Marcy l'Etoile Et Bât. Nétien, Pôle Est – Univ. Lyon 1, 69373 Lyon Et Bât. Dubois, Pôle Doua – Univ. Lyon 1, 69 622 Villeurbanne
UL Lyon2	Institut de Recherche en Géographie (IRG-EVS)	5, avenue Pierre Mendès-France, 69676 Bron CEDEX
ULyon3	Centre de Recherche en Géographie et Aménagement (CRGA)	18, rue Chevreul, 69 362 Lyon CEDEX 07

ANNEXE 3**LISTE NOMINATIVE DU PERSONNEL
VERSION 2018**

NOM	Prénom	Grade ou titre	Permanent	CDD	Etablissement	Temps estimé – sur la base d'une moyenne sur les 4 ans			Laboratoire - équipe /unité	Catégorie
						%temps total othu	% temps consacré aux activités de recherche en appui sur l'OTHU (% annuel)	% temps consacré au fonctionnement de l'OTHU		
Clozel	Blandine	IR	x		BRGM	10%	5%	5%	BRGM DAT/AURA	chercheurs
Merly	Corinne	IR	x		BRGM	5%	5%		BRGM DAT/AURA	chercheurs
Bataillard	Philippe	IR	x		BRGM	5%	5%		BRGM Eau, Environnement et Ecotechnologies /3SP	chercheurs
Lopez	Benjamin	IR	x		BRGM	5%	5%		BRGM Eau, Environnement et Ecotechnologies /3SP	chercheurs
Orofino	Stéphane	IR	x		BRGM	5%	5%		BRGM DAT/AURA	chercheurs
Crastes de Paulet	François	IR	x		BRGM	5%	5%		BRGM DAT/AURA	chercheurs
Buttarazzi	Ilaria	Tech	x		BRGM	5%	5%		BRGM DAT/AURA	technicien
Buschaert	Stéphane	DR	x		BRGM	5%	5%		BRGM DAT/AURA	chercheurs
Cournoyer	Benoit	DR	x		CNRS	45%	40%	5%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	chercheurs
Salizonni	Pietro	MC	x		Ecole Centrale de Lyon	2%	2%		LMFA Mécanique des fluides - Acoustique - Énergétique (MF.A.E.)	enseignant - chercheurs
Angulo	Rafaël	CR1 CNRS	x		ENTPE	5%	5%		IPE/ LEHNA - UMR CNRS	chercheurs
Bastide	Thérèse	TECH	x		ENTPE	30%	30%		IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	ITA, BIATOSS
Bedell	Jean-Philippe	CR1	x		ENTPE	35%	30%	5%	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	chercheurs
Bouarafa	Sofia	Doctore		x	ENTPE	50%	50%		IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	doctorant
Clément	Bernard	ICTPE	x		ENTPE	15%	15%		IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	Enseignant -chercheur

NOM	Prénom	Grade ou titre	Permanent	CDD	Etablissement	%temps total othu	% temps consacré aux activités de recherche en appui sur l'OTHU (% annuel)	% temps consacré au fonctionnement de l'OTHU	Laboratoire - équipe /unité	Catégorie
Durrieu	Claude	ITPE docteur	x		ENTPE	20%	20%		IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	enseignant - chercheurs
Gosset	Antoine	Docteur		x	ENTPE	100%	98%	2%	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	chercheurs
Hammada	Myriam	TECH	x		ENTPE	10%	10%		IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	ITA, BIATOSS
Lassabatère	Laurent	ITPE-Docteur	x		ENTPE	5%	5%		IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	enseignant - chercheurs
Perrodin	Yves	DR	x		ENTPE	31%	30%	1%	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	chercheurs
Volatier	Laurence	CR	x		ENTPE	2%	2%		IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	chercheurs
Winiarski	Thierry	DR	x		ENTPE	40%	30%	10%	IPE/ LEHNA -UMR-CNRS	chercheurs
Lebon	Yohan	Docteur		x	ENTPE -	100%	98%	2%	IPE/E3S LEHNA -UMR-CNRS	chercheurs
Cossais	Nina	Docteur		x	EVS / CRITERES	51%	49%	2%	EVS-Grand Lyon	chercheurs
Bacot	Laëtitia	Secrétaire Générale	x		GRAIE	60%	5%	55%	GRAIE	ITA, BIATOSS
Brelot	Elodie	Directeur	x		GRAIE	5%		5%	GRAIE	Chercheurs
Walcker	Nicolas	TECH	x		GRAIE	100%		100%	GRAIE	ITA, BIATOSS
Aubin	Jean-Baptiste	MCF	x		INSA	5%	5%		DEEP	enseignant - chercheurs
Babaud	Dominique	TR	x		INSA	50%		50%	DEEP	ITA, BIATOSS
Barraud	Sylvie	PR	x		INSA	60%	30%	15%	- DEEP	enseignant - chercheurs
Bertrand-Krajewski	Jean-Luc	PR	x		INSA	50%	40%	10%	DEEP	enseignant - chercheurs
Blanc-Biscarat	Denise	MCF	x		INSA	5%	3%		DEEP	enseignant - chercheurs
Buffière	Pierre	PR	x		INSA	5%	5%		DEEP	enseignant - chercheurs
Castebrunet	Hélène	MCF	x		INSA	40%	20%	20%	DEEP	enseignant - chercheurs
Chatain	Vincent	MCF	x		INSA	5%	5%		DEEP	enseignant - chercheurs
Claro Barreto	Alejandro	Docteur		x	INSA	51%	49%	2%	DEEP	chercheurs
Gautier	Mathieu	MCF	x		INSA	5%	5%		DEEP	enseignant - chercheurs
Garnier	Robin	Docteur		x	INSA	39%	37%	2%	DEEP	Chercheurs
Gourdon	Rémy	PR	x		INSA	5%	5%		DEEP	enseignant - chercheurs
Le Gauffre	Pascal	MCF	x		INSA	5%	5%		DEEP	enseignant - chercheurs

NOM	Prénom	Grade ou titre	Permanent	CDD	Etablissement	%temps total othu	% temps consacré aux activités de recherche en appui sur l'OTHU (% annuel)	% temps consacré au fonctionnement de l'OTHU	Laboratoire - équipe /unité	Catégorie
Lipeme Kouyi	Gislain	MCF	x		INSA	65%	55%	20%	- DEEP	enseignant - chercheurs
Mate Marin	Ainhoa	Docteur		x	INSA	51%	49%	2%	DEEP	Chercheurs
Mignot	Emmanuel	MCF	x		INSA	2%	2%		LMFA UMR5509 / équipe Fluides Complexes et Transferts	enseignant-chercheurs
Rivière	Nicolas	PR	x		INSA	15%	10%	5%	LMFA UMR5509 / équipe Fluides Complexes et Transferts	enseignant chercheurs
Vacherie	Stéphane	IE	x		INSA	33%	23%	10%	LGCIE - DEEP	ITA, BIATOSS
Zhu	Xiaoxiao	Docteur		x	INSA	51%	49%	2%	DEEP	Chercheurs
Naltchayan	Serge	TR	x		INSA Valor / INSA	100%		100%	DEEP	ITA, BIATOSS
Baati	Selma	Docteur		x	INSA	50%	48%	2%	Environnement Ville Société (UMR 5600)	chercheurs
Toussaint	Jean-Yves	PR	x		INSA	35%	30%	5%	Environnement Ville Société (UMR 5600)	enseignant chercheurs
Vareilles	Sophie	MCF	x		INSA	32%	30%	2%	Environnement Ville Société (UMR 5600)	enseignant chercheurs
Cottet	Marylise	CR	x		EVS (ENS)	30%	30%		Environnement Ville Société (UMR 5600)	enseignant chercheurs
Honegger	Anne	DR	X		EVS(Lyon 2 /ENS)	30%	30%		Environnement Ville Société (UMR 5600)	chercheurs
Coquery	Marina	DR	X		IRSTEA	5%	5%		UR Riverly	chercheurs
Masson	Matthieu	IR	X		IRSTEA	10%	10%		UR Riverly	chercheurs
Dherret	Lysiane	AI	X		IRSTEA	5%	5%		UR Riverly	ITA
Richard	Loïc	TR	X		IRSTEA	5%	5%		UR Riverly	ITA
Lacroix	Frédéric	TR	X		IRSTEA	5%	5%		UR Riverly	ITA
Sigaud	Darius	TR		X	IRSTEA	100%	75%	25%	UR Riverly	ITA
Branger	Flora	IPEF	x		IRSTEA	30%	25%	5%	UR Riverly	chercheurs
Braud	Isabelle	DR	x		IRSTEA	15%	10%	5%	UR Riverly	chercheurs
Breil	Pascal	CR	x		IRSTEA	30%	30%	0%	UR Riverly	chercheurs
Buffet	Alexis	T	x		IRSTEA	10%	5%	5%	UR Riverly	ITA, BIATOSS
Dramais	Guillaume	IE	x		IRSTEA	5%	5%		UR Riverly	ITA, BIATOSS
Faure	Jean-Baptiste	CR	x		IRSTEA	5%	5%		UR Riverly	chercheurs
Lagouy	Mickaël	AI	x		IRSTEA	40%	30%	10%	UR Riverly	ITA, BIATOSS
Le Coz	Jérôme	ICPE F	x		IRSTEA	2%	2%		UR Riverly	chercheurs
Leblois	Etienne	ICPE F	x		IRSTEA	10%	10%		UR Riverly	chercheurs
Molle	Pascal	IR	x		IRSTEA	30%	30%		UR Reersaal	chercheurs
Choubert	Jean-Marc	IDAE	x		IRSTEA	20%	10%		UR Reersaal	chercheur
Clément	Rémi	IR	X		IRSTEA	10%	10%		UR Reersaal	chercheur
Perret	Jean-Marc	IE	X		IRSTEA	10%	10%		UR Reersaal	ITA, BIATOSS
Motte	Bernard	TR	x		IRSTEA	2%	2%		UR Riverly	ITA, BIATOSS
Paquier	André	IGPE F	x		IRSTEA	15%	15%		UR Riverly	chercheurs
Poulard	Christine	IDAE	x		IRSTEA	2%	2%		UR Riverly	chercheurs
Thollet	Fabien	IE	x		IRSTEA	15%	5%	10%	UR Riverly	ITA, BIATOSS
Volat	Bernardette	AI	x		IRSTEA	2%	2%		UR Riverly	ITA, BIATOSS
Namour	Philippe	IE	x		IRSTEA	35%	30%	5%	UR Riverly	chercheurs

NOM	Prénom	Grade ou titre	Permanent	CDD	Etablissement	%temps total othu	% temps consacré aux activités de recherche en appui sur l'OTHU (% annuel)	% temps consacré au fonctionnement de l'OTHU	Laboratoire - équipe /unité	Catégorie
Farre	Carole	IE	x		ISA UMR 5280	4%	2%	2%	Surface, Interfaces, Micro/nao-Système (SIMS)	ITA, BIATOSS
Gervais	Jonathan	AI	x		ISA UMR 5280	40%	40%	0%	Surface, Interfaces, Micro/nao-Système (SIMS)	ITA, BIATOSS
Jaffrezic-Renault	Nicole	DR	x		ISA UMR 5280	20%	20%		Surface, Interfaces, Micro/nao-Système (SIMS)	chercheurs
Lagarde	Florence	IE	x		ISA UMR 5280	4%	2%	2%	Surface, Interfaces, Micro/nao-Système (SIMS)	ITA, BIATOSS
Sigaud	Monique	MCF	x		ISA UMR 5280	2%	2%		Surface, Interfaces, Micro/nao-Système (SIMS)	enseignant - chercheurs
Bouchali	Rayan	Doct rant		x	UCB Lyon 1	100%	98%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	chercheurs
Blaha	Didier	MCU	x		UCB Lyon 1	42%	40%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	enseignant - chercheurs
Commun	Carine	T	x		U. Lyon 1	4%	2%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	ITA, BIATOSS
Ganet	Sarah	IE	x		VetAgro Sup	4%	2%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	ITA, BIATOSS
Bouvier-Crozier	Marion	IE	x		VetAgro Sup	4%	2%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	ITA, BIATOSS
Bergeron	Emmanuel le	IE	x		U. Lyon 1	10%	10%	0%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	ITA, BIATOSS
Sergentet	Delphine	PR	x		VetAgro Sup	4%	2%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	enseignant - chercheurs
Loukiadis	Estelle		x		VetAgro Sup	4%	2%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	Ins. Vétérinaire en Chef
Galia	Wessam	MCF	x		VetAgro Sup	30%	25%	5%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	enseignant - chercheurs
Mounié-Robert	Delphine	T	x		UCB Lyon 1	30%	25%	5%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	ITA, BIATOSS
Vautrin	Florian	Doct rant		x	UCB Lyon 1	100%	98%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	chercheurs
Rodriguez - Nava	Véronica	MCU	x		UCB Lyon 1	27%	25%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	enseignant - chercheurs
Youenou	Benjamin	IE		x	VetAgro Sup	100%	100%		Equipe BPOE	ITA, BIATOSS
Doppler	Delphine	MCF	x		UCBL Lyon1	2%	2%		LMFA UMR5509 / équipe Fluides Complexes et Transferts	enseignant - chercheurs

NOM	Prénom	Grade ou titre	Permanent	CDD	Etablissement	%temps total othu	% temps consacré aux activités de recherche en appui sur l'OTHU (% annuel)	% temps consacré au fonctionnement de l'OTHU	Laboratoire - équipe /unité	Catégorie
Lance	Michel	PR	x		UCBL Lyon1	1%	1%		LMFA UMR5509 / équipe Fluides Complexes et Transferts	enseignant - chercheurs
Cherqui	Frédéric	MCF	x		Université Lyon 1	10%	10%		DEEP	enseignant - chercheurs
Hervant	Frédéric	MCF	x		Université Lyon 1 - CNRS	42%	40%	2%	E3S/ LEHNA	enseignant - chercheurs
Marmonier	Pierre	PR	x		Université Lyon 1 - CNRS	35%	30%	5%	E3S/ LEHNA	enseignant - chercheurs
Martin	Dominique	Assistante ingénieur	x		Université Lyon 1 - CNRS	5%	2%	3%	E3S/ LEHNA	ITA, BIATOSS
Mermillod-Blondin	Florian	CR	x		Université Lyon 1 - CNRS	13%	10%	3%	E3S/ LEHNA	chercheurs
François	Clémentine	MCF	x		Université Lyon 1 - CNRS	10%	10%	0%	E3S/ LEHNA	enseignant - chercheurs
Vallier	Félix	Technicien	x		Université Lyon 1 - CNRS	5%	5%	0%	E3S/ LEHNA	ITA, BIATOSS
Navel	Simon	Post-doc	x		Université Lyon 1 - CNRS	100%	98%	2%	E3S/ LEHNA	chercheurs
Gartner	vincent	TECH	x		Université Lyon 2	5%	5%		IRG	ITA, BIATOSS
Kermadi	Saida	MCF	x		Université Lyon 2	10%	10%	0%	IRG	enseignant-chercheurs
Navratil	Oldrich	MCF	x		Université Lyon 2	25%	20%	5%	IRG	enseignant - chercheurs
Perret	Franck	TECH	x		Université Lyon 2	10%	10%	0%	IRG	ITA, BIATOSS
Comby	Jacques	DR	x		Université Lyon 3	7%	5%	2%	UMR 5600 - Centre de recherche en géographie physique et aménagement	enseignant - chercheurs
Renard	Florent	MCF	x		Université Lyon 3	22%	20%	2%	CRGA - UMR 5600 Environnement Ville Société	enseignant - chercheurs
Mazuy-Cruchaudet	Christine	IE		x	VetAgro Sup	4%	2%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	ITA, BIATOSS
Marjolet	Laurence	AI	x		VetAgro Sup	40%	40%	0%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	ITA, BIATOSS
Colin	Yannick	IR		x	CNRS	100%	98%	2%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	chercheurs
Tilly	Bruno	T	x		VetAgro Sup	60%		60%	Equipe Bactéries Pathogènes Opportunistes et Environnement	ITA, BIATOSS
Dudek	Julita	Docteur		x		27%	25%	2%		chercheurs

ANNEXE 4

DECISION DE NOMINATION DE LA PRESIDENCE

Les organismes partenaires :

Le Bureau de Recherches Géologiques et
Minières (BRGM)
L'IRSTEA
L'Ecole Centrale de Lyon (ECL)
L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
(ENTPE)

L'Institut National des Sciences Appliquées de
Lyon (INSA)
L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL)
L'Université lumière Lyon 2 (ULyon2)
L'Université Jean Moulin Lyon 3 (ULyon3)
VetAgro Sup

Vu la convention portant création de la fédération d'équipes de recherche OTHU (Observatoire de terrain en hydrologie urbaine) et de ses avenants,

DECIDENT

ARTICLE 1

Conformément à l'article 7 de la convention de création de l'OTHU, **Monsieur Gislain LIPEME KOUYI et Madame Flora BRANGER** sont nommés Présidents de l'OTHU pour une période de quatre ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

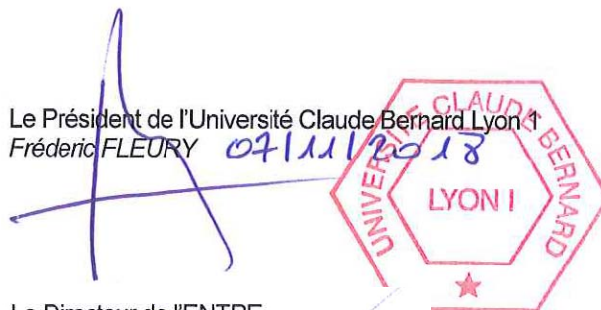
Fait à LYON, le 29/11/2018

En treize exemplaires originaux

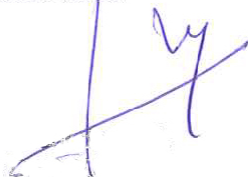
Le Directeur de l'INSA Lyon
Éric MAURINCOMME



Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY



Le Président de l'Université
Jean Moulin Lyon 3
Jacques COMBY



Le Directeur de l'ENTPE
Jean-Baptiste LESORT
Directeur de l'ENTPE
Jean-Baptiste LESORT



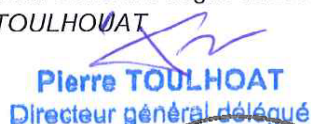
Le Directeur de l'ECL
Frank DEBOUCK



Le Directeur du Centre Irstea
de Lyon-Villeurbanne IRSTEA
Pascal BOISTARD



Le Directeur Général Délégué du BRGM
Pierre TOULHOAT



La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER



Le Directeur Général de VetAgro Sup
Emmanuelle SOUBEYRAN

